

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANCIENS RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi, 4 Avril 1848.

No. 59.

APPEL

AUX AMIS DE LA VRAIE LIBERTÉ.

Il est des mots qui, pour le malheur de l'humanité, n'ont jamais été rigoureusement définis, et qui par conséquent ont occasionné de ces discussions passionnées qui finissent par mettre les armes aux mains des partis opposés. De ce nombre est le mot de liberté. Le chrétien sincère et éclairé sait fort bien ce qu'il doit entendre par la liberté des enfants de Dieu, dont, selon les termes de l'apôtre, le Christ nous a donné; mais les adorateurs du siècle ne la comprennent que comme synonyme de cette indépendance absolue qui émancipe l'intelligence et le cœur de toute règle et de toute loi.

Les Actes des apôtres font déjà mention d'une secte de libertins qui s'était introduite dans la synagogue, et le prince des apôtres nous parle d'hommes qui se servent de la liberté comme d'un voile pour couvrir leur malice. Dans la première de ces deux sectes, il faut voir sans doute les précurseurs du protestantisme qui rejette toute autorité dans les choses surnaturelles; et dans la seconde, nous ne pouvons nous empêcher de voir les avant-coureurs de ces factions politiques qui, pour arriver à leurs fins, courent du manège d'une prétendue liberté cette sanie mécanique qui n'aspire qu'au despotisme par l'anarchie, le meurtre et le pillage. Nulle part peut-être ces deux sectes, également ennemies de la véritable liberté qui consiste à accomplir non pas en esclavage, mais librement et par amour, la loi divine, en acquiesçant des droits à une heureuse immortalité; nulle part, disons-nous, les sectateurs de cette fausse liberté ne poussent leur œuvre irréligieuse et anti-sociale avec une audace plus effrontée qu'en Allemagne. Les feuilles périodiques aussi bien que les écrits soi-disant philosophiques de cette vaste et importante partie de l'Europe, répandant à flots les poisons de ces détestables doctrines, et par tous les moyens possibles. En même temps qu'ils en étourdissent la multitude, ils cherchent, pour mieux les faire prévaloir, à intimider les défenseurs de la liberté. C'est cette situation des choses qui vient d'inspirer à un journal catholique (*La Gazette des Postes d'Autriche*), l'excellent article que nous croyons utile de traduire pour l'encouragement des hommes qui, en France et dans tous les pays catholiques, ayant à combattre les mêmes erreurs, se dévouent avec un saint courage à la défense de la même vérité:

« A quelque parti qu'on appartienne, quel que soit le drapeau intellectuel pour le triomphe duquel on combat, il est difficile d'être assez aveugle pour ne pas reconnaître qu'un mouvement puissant, immense, universel, travaille aujourd'hui les peuples, et les pousse dans une voie, brillante à la vérité, flatteuse pour l'orgueil et les passions des masses, mais féconde en catastrophes et aboutissant à un abîme dont il n'est pas donné à l'homme de sonder la profondeur. Pour le chrétien, pour l'homme aux convictions catholiques, la direction, les tendances de ce mouvement populaire, deviennent plus évidentes que pour tout autre; il lui suffit de constater l'opposition perpétuelle qui existe entre elles et les principes immuables de la foi qu'il professe, pour se convaincre que le terme fatal vers lequel elles cherchent à précipiter la société n'est que la destruction complète et totale du christianisme lui-même, dans son acception la plus vaste et la plus universelle. Car au fond de cet éblouissant étalage d'idées, que l'on présente aux peuples pour les séduire et les égarer, il est un principe secret que l'on cherche avant tout à leur faire comprendre et que l'on ne réussit que trop à leur faire goûter: l'infraction absolue de toute puissance et de toute autorité, et par dessus tout de l'autorité divine et inamissible de l'Eglise. Voilà la fautive perle que l'on ne rougit pas d'offrir aux cupidités infatigables des peuples, et qui ne sert qu'à leur masquer la tyrannie dont il devient le précurseur, tyrannie des sens sur l'esprit, des passions sur l'intelligence, de la force sur le droit et la vraie liberté. On veut donner à la société des bases nouvelles et incbranlables, et les mêmes mains qui cherchent à la fonder sur la souveraineté et l'indépendance absolue de la raison humaine, n'aboutissent en réalité qu'à ouvrir la voie à toutes les passions, à exciter dans les peuples une soif plus ardente de l'or et des joissances qu'il procure, et à fournir à leur ambition une carrière plus étendue. Mais comme la société devient impossible sans l'assistance d'une autorité quelconque, on destine la puissance répressive des lois à remplacer celle dont on a dépossédé Dieu; comme si la loi humaine pouvait devenir une barrière suffisante, là où la loi éternelle a été méconnue et violée, et comme si les auteurs de cette loi humaine n'étaient pas précisément ceux-là mêmes qui avaient réussi à s'emparer de l'autorité qu'ils avaient ravie des mains de leurs malheureux devanciers. On conçoit aisément que la plus pernicieuse des erreurs devienne ici l'erreur de ceux qui, se berçant de l'illusion chimérique de cette indépendance de la raison humaine, en dépit de son évidente impossibilité, croient en outre pouvoir l'attiser au respect des droits et de la vraie liberté, au lieu de se convaincre de la conséquence immédiate qui en résulte, et qui n'est autre que d'assurer le triomphe perpétuel de la force sur les droits les plus sacrés de l'homme et de la société; car tandis que dans leur folle insouciance ils tendent la main à cette sinistre minorité, qui seule agit avec parfaite connaissance de cause, et dont le but avoué n'est que le plus hideux despotisme sous le masque d'une liberté effrénée, les insensés, plus dignes de pitié que de haine, n'aperçoivent pas qu'ils travaillent pour une cause à laquelle ils rougiraient d'appartenir, et que leur débiles mains forgent elles-mêmes les fers ignobles qui doivent un jour peser sur elles.

« En attendant, ils s'accordent tous dans une implacable haine du christianisme et des dogmes divins qu'il impose à l'homme, haine qui, pour être plus ou moins distincte, plus ou moins avouée dans la conscience des uns que dans celle des autres, n'en est pas moins commune à tous. Et qui pourrait être surpris ou étonné? Le christianisme demande à l'homme une soumission absolue de son intelligence en présence de la vérité révélée, il impose à ses sens et aux instincts de sa chair corrompue les préceptes de la loi de Dieu, et lui en fait subir l'étroite et rigoureuse observance; au contraire, présentement à l'orgueil de l'intelligence de l'homme le principe de son inflexible et suprême puissance et de l'au-

torité de sa parole, et à l'enivrement de ses sens la pleine et entière satisfaction de leurs brutales convoitises. Mais comme les deux principes mutuellement opposés doivent nécessairement s'exclure, il suit de là que les apôtres de cette prétendue liberté, qui n'est en réalité qu'une licence effrénée, doivent, par une rigoureuse conséquence, haïr la loi éternelle qui condamne leurs coupables doctrines, et combattre avec acharnement l'autorité de l'Eglise qui les proscriit. Le nombre de leurs adeptes croît tous les jours d'autant plus, que pour les animer à ce combat contre Dieu et l'autorité de sa parole, ces sinistres prédicateurs mettent en tête de leur doctrine et le mot fallacieux de liberté, qui devient le cri de ralliement et le mot d'ordre de leurs phalanges démagogiques. Liberté chimérique et illusoire; liberté qu'ils ne réclament que pour eux et pour assurer la réussite de leurs ténébreux complots; liberté fineste enfin, qui n'attend que le moment qui verra ses impurs préteurs monter au pouvoir qu'il convoitait, pour devenir la plus odieuse, la plus vile, la plus lâche des tyrannies. Que celui qui en doute consulte l'histoire; et que dans les preuves sanglantes de cette vérité qu'il y rencontrera à chaque feuille, il apprenne à reconnaître les prophétiques enseignements que la génération actuelle voit avec épouvante se réaliser en Suisse à la consternation et à l'indignation du monde et de la société.

« La gravité de ces considérations devient évidente, en présence du très-prochain avenir qui attend l'Europe et ses vieilles monarchies: car on ne donne pas au monde des bases et une constitution nouvelles, sans abattre préalablement les fondements sur lesquels il reposait jusque-là, et l'on n'attaque pas aussi impudemment la loi de Dieu et ses commandements, sans armer son bras tout-puissant de prochaines et terribles vengeances contre les insensés qui ont cherché à troubler l'ordre de ses desseins sur le monde, et la marche de sa mystérieuse providence. Et qui sait si cette vengeance divine, qui semble déjà planer sur la société, ne consistera pas précisément dans l'impuissance stérile dont elle se plaît à frapper, dans leurs œuvres de prédilection, les apôtres de cette licence libérale, qui, par un jugement bien digne de la sagesse incréée, sans porter en elle le principe qui crée, ne déverse sur la société que la force aveugle qui souille, ruine et détruit? Liberté effrayante, qui ne fera qu'agrandir à tout moment les plaies qui rongent la coupable humanité, et qui, comme un chancre attaché aux flancs d'un malade, ne parviendra à sa parfaite maturité, qu'après avoir consumé tous les éléments de vie qu'elle aura rencontrés autour d'elle. Les peuples qui lui auront imprudemment confié l'avenir de leurs destinées verront trop tard alors qu'ils n'auront fait que s'enfoncer dans l'abîme; jusqu'à ce que devenant la proie de quelque despote habile qui les aura exploités au profit de son ambition personnelle, ils ne sauront, en place du séduisant prestige de la liberté qui avait brillé à leurs yeux, que la verge détestée de la tyrannie.

« En présence d'un avenir si gros de tempêtes, ne reste-t-il aucun devoir à accomplir aux vrais amis de la liberté, aux amis de la liberté chrétienne et catholique? Qu'ils se gardent bien de le penser; qu'ils s'arment, au contraire, de toute l'énergie de leur foi et de leurs convictions, qu'ils marchent à la rencontre du menaçant ennemi, et qu'ils se préparent à soutenir avec avantage la lutte désespérée qui les attend! Qu'ils conservent dans leur cœur la flamme de cette sainte liberté, et que, fors de la justice et de la sublimité de cette cause sacrée, ils s'arment de la même persévérance et de la même habileté que leurs adversaires, pour les combattre par tous les moyens que l'honneur et la loyauté leur permettent d'employer, en se souvenant qu'il ne s'agit ici de rien moins que de sauver le sanctuaire même de la société et de l'humanité menacés.

« Il en est temps encore; le christianisme n'est pas perdu sans doute, et l'ordre civil peut encore être sauvé; mais ils requièrent le secours de ceux auxquels la Providence en a confié le soin et la garde. Que la puissance de la volonté humaine se déclare pour le bien comme elle s'est longtemps manifestée pour le mal; qu'elle soutienne l'ordre, comme elle n'a jusqu'ici que trop souvent fomenté la confusion et l'anarchie; et la victoire ne restera pas long-temps incertaine; elle appartiendra sans aucun doute encore aux gouvernements réguliers et légitimes, qui ne craindront pas de s'allier à l'esprit de l'Eglise, pour combattre comme elle et avec elle le principe mauvais qui bouillonne au sein des passions populaires, et qui menace de déborder les sociétés et les nations jusque-là en Europe. Il faut aux besoins de la société actuelle des satisfactions justes et légitimes, des satisfactions qu'exigent impérieusement et son état présent et le bien-être des peuples qui la composent. Qu'au moyen d'une connaissance exacte et sincère de ces besoins, les gouvernements se rendent compte des concessions que l'intérêt des peuples, aussi bien que le leur propre, demande de leur part, et qu'ils y fassent justice; que les peuples se gardent d'oublier aussi que de la force et de l'autorité de leurs gouvernements dépend leur bonheur, et qu'ils craignent d'y porter atteinte; de ce commun accord, fondé sur des bases réfléchies d'ordre et de régularité, naîtra cette confiance mutuelle, cette force, cette union, sans laquelle on cherche vainement à stabiliser et à pacifier la société civile. Les vrais amis de l'ordre et de la liberté franchement et loyalement entendue, n'attendent que ce moment heureux, pour se grouper autour de toute démonstration qui aura pour but de combattre et de poursuivre partout et toujours les principes subversifs de toute société et de tout Etat, par lesquels on cherche aujourd'hui à corrompre et à séduire les peuples; ils mettront au service de cette sainte cause leur intelligence et leur courage, et ils se souviendront toujours, nous n'en doutons pas, que l'union fait la force, et que l'impuissance et la faiblesse sont l'éternel partage de l'hésitation et de la pusillanimité.

ETAT

FINANCIER DE LA PROVINCE.

Soumis au Gouverneur par l'Inspecteur-Général, et par Son Excellence à la Chambre d'Assemblée.

L'inspecteur-général saisit la première occasion de soumettre à Son Excellence, le gouverneur-général, l'état financier de la province, aussi complètement que le temps lui a permis de le faire, et qui, espère-t-il, vu l'absence des comp-

tes détaillés du revenu et de la dépense de l'année passée, qui ne sont pas encore achevés, sera trouvé satisfaisant. Le revenu net pour l'année 1847, y compris les billets demeurant pour droits, était de £506,826 14s. 8d. On doit ajouter à cela la balance au crédit des fonds du revenu consolidé, le 31 janvier 1847, qui était de £52,006 3s. 7d., formant un crédit total de £558,832 18s. 3d. La dépense de l'année, y compris l'intérêt de la dette publique, et les diverses appropriations du Parlement par des actes permanents et les subsides annuels, est de £458,021 16s. 11d., laissant une balance apparente au crédit des fonds du revenu consolidé, de £100,811 1s. 4d. Contre cette balance on doit mettre cependant:

- 1°. La somme de £35,000, principalement pour les travaux publics, appropriée par le parlement en 1845, 1846 et 1847 et non encore payée.
- 2°. La somme de £22,283 5s. 9d., dépensée l'an passé par ordre du conseil sans l'autorité du parlement.
- 3°. L'appropriation dans le bill des subsides de 1847, £20,000, pour l'émigration et la quarantaine; et que, si est à craindre, la province sera obligée de payer.
- 4°. Une balance due au gouvernement impérial qui peut être estimée à £22,000 et qui est demandée par le département de commissariat.
- 5°. Le montant des appropriations pour le service des années précédentes pour les écoles communes, bâtisses publiques, etc., qui n'ont pas encore été payées, mais pour lesquelles les fonds du revenu consolidé sont en garantie, et qui peuvent être estimés à £50,000. Ces demandes, se montant en tout à environ £150,000 courant, placeront, si elles sont réglées, le revenu consolidé en avant d'environ £50,000.

Il faut cependant se rappeler qu'une somme considérable, de pas moins de £100,000 du revenu de l'année passée est encore à payer. Et de plus, que les avances en acompté de la dépense causée par l'émigration de la dernière saison, et le montant encore dû sur le même acompté, pour le paiement duquel la foi du gouvernement est engagée, ne peuvent pas être estimées à moins de £63,000 outre £20,000 votés par la législature provinciale durant la dernière session.

Les avances pour la dépense de l'immigration de l'année passée, et le grand montant de billets restant pour les douanes et les droits sur le bois, ont causé au gouvernement beaucoup d'embarras qui continuent encore, et il est à craindre, continueront encore pendant quelque temps. Mais dans l'opinion de l'inspecteur-général, la cause réelle du malaise se trouve dans l'accroissement continu de la dépense pour les travaux publics. Par la 9me Vic. chap. 61, la somme de £520,833 11s. 2d., a été appropriée pour différents travaux publics, et le gouvernement a reçu en même temps l'autorité de prélever le montant au crédit de la province. Durant la dernière session, une autre somme de £60,000 fut appropriée pour les canaux Welland et Lachine, qu'il a fallu pareillement prélever par emprunt.

Il paraît que de ce montant réuni de £580,833 11s. 1d. la somme de £405,651 16s. 4d. a été actuellement prélevée et dépensée dans les travaux; mais il est important de remarquer que les emprunts n'ont pas été obtenus de la manière usitée dans le marché monétaire. L'argent a été obtenu en partie sur les réserves du Clergé, les Bénédictins de la suite, les terres des écoles et autres fonds spéciaux en débetures provinciales; et en partie sur la balance de l'emprunt garanti par l'Empire de £1,500,000.

Dans l'opinion de l'Inspecteur-Général, il n'est pas probable que les débetures provinciales que le gouvernement est maintenant autorisé à vendre puissent être vendues à leur valeur réelle; et cependant il trouve, par enquête au département des travaux publics, que non seulement des engagements ont été faits pour cette étendue de £172,281 14s. 9d. qui est la balance des appropriations pour lesquelles le gouvernement est autorisé à sortir des débetures, mais que les commissaires des travaux publics ont passé des contrats à l'étendue de plus de £100,000 au-dessus des appropriations, et pour laquelle somme on n'a pourvu à aucune voie ni moyen.

Tel étant l'état des finances de la province, l'inspecteur-général soumet humblement ce qui est nécessaire, pour maintenir le crédit public afin que l'autorité soit donnée au gouvernement d'émettre des débetures au montant de £125,000 au delà du montant déjà autorisé par le parlement; mais il ne peut recommander qu'aucune appropriation pour dépenses non sanctionnée par le parlement soit demandée pendant la présente session. Et en soumettant l'estimé pour le service de 1848, l'inspecteur-général établit respectueusement qu'il a été impossible pour lui de prendre les détails en considération, en en conséquence il recommande qu'un vote de crédit, au montant de £140,000 soit demandé dont il sera rendu compte en détail à la prochaine session de la législature.

Le tout respectueusement soumis.

F. HINCKS, Inspecteur-général.

Bureau de l'Inspecteur-général, }
Montreal, 17 mars 1848. }
Tableau montrant le revenu net de la province du Canada, pour l'année 1847, aussi un commissaire des dépenses durant la même période, et l'état du fonds du revenu consolidé le 31 janvier 1848.

DEPENSES.

Monnaie Courante.	
£	c. d. s.
31 janvier 1848.	
Pour intérêts sur la dette publique,	148264 7 3
Pour le montant de la Cédule A annexée à l'acte d'Union.	37818 15 4
Do de la Cédule B do	20589 14 9
Do de la Cédule A annexée à l'acte Provincial, 9 Vic. c. 64.	8561 6 9
Do de la Cédule B do.	9997 13 9
Pour charges permanentes, payées par ordre de la Législature dans le Bas-Canada.	6347 19 5

Do dans le Haut-Canada,	8746 15 3
Pour charges par actes de la Législature du Canada,	82648 8 5
Pour charges sous l'estimé de 1845	26231 17 10
Do 1846, £173063 18c 4d, pour travaux moins Publiques par emprunt, £160-376 9c 2d.	12687 9 2
Do 1847.	96127 4 0
	458021 16 11
Pour balance au crédit du fonds consolidé,	100811 1 4
Total,	£558832 18 3

REVENU.

Monnaie Courante.	
£	c. d. s.
31 janvier 1848.	
Balance au crédit du fonds du Revenu consolidé, le 31 janvier 1847	52006 3 7
Revenu net des Douanes en argent comptant £276546	
Do de en Billets	
£104517 11c 2d.	381063 11 10
Revenu des taxes,	28820 14 8
Do territorial,	25757 15 6
Par phares et tonnage de l'ouest-payant droit,	665 19 1
Impôts de Banque,	16006 7 2
Intérêt des dépôts publics, Revenu des travaux publics,	1008 14 10
	42557 8 5
Par commissions de milice, amendes et exemptions,	43 8 3
Par amendes et forfaitures y compris les saisies,	2247 4 9
Par revenu Casuel,	8455 10 2
	506826 14 8
	£ 558832 18 3

1er février, 1848.
Par balance établie à cette date,

£10081 1 4
F. HINCKS, Inspecteur-Général.

Bureau de l'Inspecteur-Général, }
Montreal, 17 mars 1848. }

ESTIMÉ de certaines dépenses du Gouvernement Civil de la Province du Canada, pour l'année 1848, pour lesquelles des subsides sont requis.

SERVICE.

Monnaie Courante.	
£	c. d. s.
Etat militaire,	2421 0 0
Dépenses du Conseil Législatif,	7000 0 0
Do de l'Assemblée Législative,	30000 0 0
Pensions à des officiers des anciens corps législatifs du Haut et du Bas-Canada,	592 0 0
Hôpitaux, asiles des insensés et autres de charité,	14807 0 0
Diverses institutions publiques y compris le pénitencier Provincial,	16000 0 0
Items pour l'éducation pris sur les fonds des biens des Jésuites,	3404 0 0
Diverses dépenses, Dépenses contingentes de l'Administration de la Justice dans le Bas-Canada, non pourvues dans la nouvelle liste Civile,	16800 0 0
	24000 0 0

TRAVAUX PUBLICS.

Pour compléter le chemin d'Arthabaska,	4284 8 2
Pour Ponts au sud du St. Laurent,	100 0 0
Pour Ponts et chemin du Moulin Rouge,	403 19 4
Pour le Quai de la Grosses-Isle,	313 0 0
Pour chemin de Grimsby,	917 14 6
Pour chemin de Rondeau,	2 2 10
Do de Chambly,	1654 0 11
Pour pont de Jacques Cartier,	150 0 0
Pour payer les rapports des arbitres pour terres et dommages des travaux publics,	10247 1 1
Pour nustrages,	1085 19 6
Pour Pont de Flumber,	1003 0 0
Phénix de Temiscouata, £1000; moins payé et chargé sur le montant des dépenses à rendre bonnes, £525 10c 9d.	474 9 3
Rente de la hausse du Parlement, pour une année depuis le 1er. novembre 1848.	1500 0 0
	22135 15 7

Total courant £137,159 15 7
F. HINCKS, Inspecteur-Général.

Bureau de l'Inspecteur-Général, }
Montreal, 16 mars 1848. }

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Nous empruntons la traduction de la plus grande partie des détails suivants.

Paris, 25 février 1848. — La garde municipale est dissoute. La garde de la ville est confiée à la garde nationale sous les ordres du général Courtais, commandant de la garde nationale de Paris. Une proclamation a été publiée aujourd'hui par le gouvernement provisoire pour l'organisation d'une garde nationale mobile de 24 bataillons. — Le château de Vincennes s'est rendu ce matin, après une faible résistance. La plupart des fortifications se sont rendues de même. — La Banque de France est ouverte aujourd'hui. Le trésor public et les banquiers particuliers n'ont pas encore ouvert et les affaires de banque sont arrêtées. — La Bourse est close. Le commissaire a annoncé aujourd'hui que la Bourse serait ouverte demain. — Les bustes de Louis-Philippe sont partout brisés. De grands rassemblements du peuple d'Orléans et de Rouen sont venus à Paris pour se battre.

Paris, 26 février 1848. — L'excitation continue, mais les affaires prennent une tournure plus favorable. Les mesures du gouvernement provisoire produisent beaucoup de satisfaction. Toutes les marques de la royauté, les armes royales sont détruites. Il y a pourtant des gens qui disent encore que le comte de Paris ou le duc de Bordeaux ont quelque chance de régner. Le nom du prince Louis-Napoléon a été salué des cris de "Vive l'Empereur." — Le peuple demande la proclamation de la république et le drapeau rouge en place du drapeau tricolore. M. de Lamartine réussit à apaiser l'irritation, mais une nouvelle fumée armée de sabres et de bayonnettes envahit l'hôtel de ville. Déjà le peuple se disposait à tirer sur les membres du gouvernement, M. De Lamartine se hâta d'aller à parler. Pendant une demi-heure, la foule refuse de l'entendre, et vocifère et brandit des armes au-dessus de la tête de l'orateur. M. De Lamartine, les bras croisés, recommence son discours et parvient à adoucir l'irritation, et finit par déterminer le peuple à se retirer. — 20,000 des jeunes gens les plus capables de Paris ont été enrôlés comme gardes nationaux mobiles. Leur apparence est magnifique. Ils se sont promeniés dans les rues en chantant la Marseillaise. Des régiments de ligne arrivent à Paris pour remplacer ceux qui ont été débandés. — Après la prise des Tuileries, le peuple trouva un crucifix sculpté devant lequel il s'arrêta et qu'il salua. "Mes amis, dit un élève de l'École Polytechnique; voilà notre maître à tous! Le peuple s'empare du Christ, et le porte solennellement à l'église de St. Roch, en criant: citoyens, à bas les chapeaux, et saluez le Christ!" et toutes les têtes se courbent religieusement. — On regrette beaucoup qu'entre les Châteaux de Neuilly et de St. Cloud, le pont sur la Seine à Amiens ait été brûlé. — L'amiral Baudin a pris le commandement de la flotte de Toulon et se rend en Algérie. — Tous les prisonniers politiques sont mis en liberté et on leur a donné les moyens de rejoindre leurs familles. On a changé l'officier supérieur à qui la garde d'Abd-el-Kader était confiée. — A Dreux, il paraît qu'un cultivateur a procuré des déguisements pour les fugitifs royaux et leur suite. Le roi se couvrit d'un vieux manteau, s'étant d'abord coupé les favoris et ayant été sa perrière. Le roi se fit passer pour un anglais tout le reste du voyage.

Paris, 27 février 1848. — Paris est ce matin tranquille. Il a fait la nuit dernière un temps affreux, une pluie torrennelle, et le vent du Nord a été très officieusement annoncé par M. A. De Lamartine, entouré des membres du gouvernement provisoire et des quatre secrétaires. — La royauté est abolie. Le peuple est appelé à exercer ses droits politiques. Des ateliers nationaux sont ouverts pour ceux qui manquent d'ouvrage. L'armée sera réorganisée. La peine de mort est abolie pour tous les délits politiques. — Le nombre des blessés est de 428, dont 78 militaires. Lundi les cérémonies funèbres ont été faites pour les victimes des troubles, dans toutes les églises de Paris, et l'on y a chanté solennellement *Domine, saluum fac populum*.

Paris, 28 février 1848. — La ville continue tranquille. Les ambassadeurs de la république Argentine et celle de l'Uruguay reconnaissent le nouveau gouvernement. — M. Ruff, ambassadeur des États-Unis accompagné de M. Marlin et du major Poussin se sont rendus à l'hôtel de ville et ont reconnu le nouveau gouvernement. — Victor Hugo est nommé maire du 9e arrondissement de Paris et M. de Cornemille vice-président du conseil d'état. Lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre, a eu une longue entrevue avec M. de Lamartine.

Fuite de la famille royale. — Les fugitifs se sont rendus de Honfleur au Havre dans un bateau. Information fut donnée en Angleterre et un steamer de Southampton, l'Express, vint les prendre au Havre et les débarqua en Angleterre le même jour. Le Roi en débarquant s'écria emphatiquement: "Dieu merci, je suis sur le sol anglais." Grand nombre de villages l'entourèrent et échangeaient avec lui des poignées de main. L'Ex-Roi parut très affecté de cette expression de sympathie pour ses infortunes et exprima sa reconnaissance aux personnes présentes. Il était pourvu de tout ce qu'il fallait pour un voyage. Il portait un *pea-jacket* qu'il avait emprunté au capitaine de l'Express et des pantalons gris. Il avait sur la tête une casquette de drap bleu et autour du cou une cravate rouge et blanche. La Reine avait un large manteau carreaux et un voile épais sur le visage. En se rendant à l'auberge l'Ex-Roi rencontra plusieurs habitants de la place à qui il donna la main. Il fit venir près de lui un M. Pechkaïn qui avait connu en France et causa longtemps avec lui. Il était alors tout habillé de noir, et il paraissait assez gai. La Reine était dans la Chambre, écrivant une lettre et paraissant absorbée dans ses pensées. Elle ne fit pas attention à ceux qui l'entouraient. Louis-Philippe donna tout son argent à M. Pechkaïn pour le faire changer en or anglais, et pour acheter des hardes dont il avait besoin. A Brighton, Louis-Philippe reçut la visite d'un grand nombre d'habitants et en parut très satisfait. Dans un moment d'émotion extrême, il s'écria en joignant les mains: "Charles X fut chassé pour avoir violé la charte, on me chasse, moi, pour l'avoir défendue et pour avoir gardé mon serment. J'espère qu'on comprendra cela et qu'on le fera connaître." — L'Ex-Roi et la Reine de France ont quitté Newhaven samedi matin et ont été conduits dans des chars particuliers par le chemin de fer de Brighton au château de Claremont. Partout sur la route où ils s'arrêtaient, le peuple entourait les chars et saluait les pauvres fugitifs. Le roi les remerciait affectueusement par ces mots: "Thank you sir, much obliged to you, sir." Le peuple répondit en plusieurs endroits: "Longue vie au roi Louis-Philippe." Au bout du chemin de fer, un équipage royal attendait les illustres hôtes. Quand le roi débarqua des chars, tous ceux qui étaient présents se découvrirent. C'était un grave spectacle. Il n'y eut pas d'acclamation. L'Ex-Roi et la Reine prirent place dans la voiture. La reine portait un châle blanc et noir, une robe de soie noire et un chapeau pareil. Quand les autres membres de la famille royale eurent pris la place dans la voiture, ils furent conduits au Château Claremont, la résidence de feu la princesse Charlotte et le prince Léopold, maintenant roi des Belges. Le duc de Nemours quitta Paris si brusquement qu'il n'emporta rien avec

lui, il passa par Boulogne où il rencontra ses parents le duc et la duchesse de Saxe-Cobourg avec qui il traversa le Détroit. Tous les autres membres de la famille royale sont arrivés en Angleterre sains et saufs, excepté la duchesse d'Orléans et ses enfants.

Paris, 2 mars 1848. — Les journaux de la capitale sont remplis de décrets, et ordonnances du gouvernement provisoire, nominations des nouveaux fonctionnaires qui paraissent être vus avec satisfaction.

4 mars. — Le grand événement de ce jour sont les funérailles des victimes du 22, 23 et 24 février. Ces funérailles ont été imposantes.

6 mars. — Il y a eu aujourd'hui une grande agitation dans la ville. La puissante maison Gouin et Cie., a fait faillite. Des décrets sont publiés changeant les noms de divers vaisseaux dans la marine, les noms des rues qui s'appellent d'après la famille royale, etc. Toutes les institutions qui avaient le terme "Royal" attachées à leurs noms, se nommeront à l'avenir "National."

9 mars. — La ville est tranquille, mais la crise financière continue. Plusieurs nominations diplomatiques sont annoncées. M. (ci-devant Duc) d'Harcourt va à Londres; M. D'Alton-Shée, à Turin, M. (ci-devant Comte) de Boissy à Rome, Général Fabvier à Constantinople, M. de Tracy aux États-Unis, M. de Beaumont Vassy au Danemark, M. (ci-devant Prince) de la Moskowa à Madrid. — Le gouvernement provisoire a reçu ce matin une députation du comité central des charitables de Londres, qui lui exprima l'admiration des patriotes anglais pour le courage et la magnanimité du peuple français. — M. l'Archevêque de Paris accompagné de deux de ses vicaires-généraux, a été faire au nom de son clergé acte d'adhésion au nouvel ordre de choses. — Les maréchaux Soult, Molitor, Sébastiani, Bugeaud, Reille et le Duc de Brunerie ont envoyé leur adhésion au nouveau gouvernement ainsi que le général St. Yon, le collègue de M. Guizot au ministère de la guerre, Fabvier, Grouchy, Prével, Montholon, Courgaud, etc. Le gouvernement a reçu des offres de services de la part des princes Napoléon Bonaparte, Jérôme Bonaparte et Louis Bonaparte, qui sont tous trois à Paris. Le gouvernement a répondu au prince Louis Napoléon en le remerciant pour son zèle et son patriotisme et lui faisant en même temps que sa présence en ce moment à Paris pouvait embarrasser le gouvernement. — M. de Rothschild a annoncé au gouvernement provisoire qu'il est prêt à tenir ses engagements envers l'état pour le nouvel emprunt. Il a aussi envoyé 50,000 francs au maire de Paris pour les blessés.

Paris, 10 mars 1848. — Les prochaines élections en France occupent toute l'attention. Le gouvernement provisoire se prépare sagement pour ces graves événements. Hier une députation de 280 citoyens des États-Unis se rendit en procession à l'Hôtel-de-Ville avec les drapeaux français et américains unis ensemble et présenta une adresse de félicitations au gouvernement provisoire. L'Ex-Royale famille de France. — Louis-Philippe et la Reine Amélie ont pris les noms de Duc et Duchesse de Neuilly et sont au château de Claremont; ainsi que le Duc et la Duchesse de Nemours, et leurs 2 enfants, le Comte d'Eu, le Duc d'Alençon, le Duc et la Duchesse de Montpensier et la Duchesse Augusta. La princesse Clémentine est avec son mari. La Duchesse d'Orléans avec le comte de Paris et le Duc de Chartres sont arrivés à Ems le 2 mars. Le Duc et la Duchesse d'Annamale, et le Prince et la Princesse de Joinville étaient à Alger au moment de leur départ. La Reine des Belges est demeurée à Bruxelles. — Une lettre particulière annonce que Louis-Philippe a dit que la reine Amélie le pressait lorsque les troubles ont éclaté à Paris de se mettre à la tête des troupes pour s'opposer aux révolutionnaires, mais qu'il a préféré suivre les avis et conseils des deux ducs de Nemours et de Montpensier et qu'il abdiqua en conséquence.

ANGLETERRE. — Les ministres ont été obligés d'abandonner leur mesure pour augmenter l'impôt après qu'elle eût été passée avec des amendements. On dit que la santé de lord John Russell est très mauvaise et qu'il sera bientôt forcé d'abandonner son poste de premier ministre. Il y a eu en Angleterre 150 faillites du 29 février au 10 mars.

IRLANDE. — L'excitation produite par les nouvelles de France est inconcevable. Les corporations de Dublin et Kilkenny ont préparé des adresses au peuple français. A Cork, Drogheda, Limerick, Clonmel, Roscrea et autres lieux, il y a eu de grandes réjouissances, illuminations, etc.

ITALIE. — Le bruit de la révolution française se répand et cause partout le plus grand enthousiasme. Les journaux de Turin encouragent le roi à se mettre à la tête de ses troupes et à tenter le salut de l'Italie par la force. Dans toutes les parties de la Péninsule on ne craint plus l'armée Autrichienne et on se prépare à la guerre. En Sicile et en Sardaigne on se bat encore. On disait qu'une armée autrichienne de 20,000 hommes marchait sur Naples pour prêter main-forte au Roi contre ses sujets. Une flotte anglaise s'est aussitôt rendue sur les côtes pour empêcher les Autrichiens de traverser à Naples. A Messine le peuple s'est battu admirablement bien le 22 février et a fini par prendre l'arsenal et les forts excepté celui de San-Salvator.

AUTRICHE. — Un prêt de 30,000,000 de florins a été effectué par la Russie pour l'Autriche.

Russie. — Un correspondant de Berlin écrit à la Gazette de Magdeburg que des troubles ont éclaté à St. Petersburg et qu'une tentative a été faite de tuer l'Empereur.

Prusse. — On écrit de Cologne que, partout dans la Prusse et les États du Rhin, la bourgeoisie est déterminée à gagner son indépendance. On attend patiemment une occasion favorable.

Dublin, 9 mars. — Voici une espèce de manifeste au peuple irlandais par l'association du rappel, signé par Maurice O'Connell et le secrétaire Ray.

"Compatriotes, — La valeur de ce qui se passe en Europe actuellement est immense pour nous, comme pour le peuple de tout autres pays du monde allié et opprimé. Rien ne peut empêcher de prendre part aux bons effets du grand mouvement actuel pour conquérir les droits populaires et la liberté nationale, point d'exécés de violence de notre part. "Ne nous laissons pas entraîner aux crimes ou à la déceubissance aux lois par les discours extravagants ou les écrits d'un parti quelqu'il soit. Bien-aimés compatriotes, s'il était possible que vous puissiez être séduits et égarés par des insinuations, et peut-être par des perturbateurs payés, quelle en serait la conséquence. Ce serait manquer de confiance dans les glorieux principes d'agitation constitutionnelle pour les droits du peuple. Le reste du document recommandant la paix, mais aussi de profiter de la circonstance pour demander ce qui est dû, juste et loyal suivant le programme de l'association du rappel.

Une lettre particulière de Paris dit que deux jeunes Canadiens, étudiants en médecine, M. Lamotte de Montréal et M. Fiset de Québec, ont pris part à la révolution et se sont même distingués dans plusieurs rencontres avec les troupes. Minerve.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 4 AVRIL 1848.

Nous trouvons dans le Journal de Québec la traduction suivante d'une résolution passée à une assemblée de congrégationalistes de Québec:

"A une assemblée tenue dans l'Eglise des Congrégationalistes, dans la rue du Palais, et présidée par JOHN SEWELL, Ecuyer, le 7 du courant, il a été résolu, sur motion du Révd. DAVID MARSH, secondé par R. MIDDLETON, Ecuyer:

"Que, vu l'état MORAL ET SPIRITUEL de nos co-sujets, les CANADIENS-FRANÇAIS, et l'IGNORANCE, les SUPERSTITIONS et l'AVEUGLEMENT où ils sont plongés, un effort soit fait, au nom de Dieu pour améliorer leur état, en répandant parmi eux les Saintes-Écritures, des Tracts religieux et en leur prêchant l'Évangile, par le moyen de COLPORTEURS."

Remarquons d'abord que le premier journal à Québec, qui ait reproduit cette résolution, est le Québec Gazette dont l'éditeur est catholique. Remarquons aussi qu'en reproduisant cette résolution, notre confrère n'a fait aucune remarque, aucune réflexion, aucuns commentaires. Certes, ce n'est pas là à quoi l'on devait s'attendre de sa part; lui qui toujours a semblé prêt à défendre en toutes occasions les droits des catholiques, lui qui si longtemps a lutté avec ses concitoyens d'origine française pour leur conserver leurs droits, leurs institutions, leur langue et leur religion, il ne dit pas un mot, pas un seul mot, dans le moment où l'on accuse les Canadiens-Français d'ignorance, de superstitions, etc., dans le moment où l'on médite publiquement de faire parmi eux des prosélytes, pour les entraîner dans l'erreur. Un pareil silence a de quoi étonner; il serait bien propre à chagriner, si l'on ne supposait pas que notre confrère du Québec Gazette n'a pas d'abord pris connaissance de cette résolution, et qu'il a trouvé ensuite qu'il était trop tard pour en parler. Néanmoins nous l'invitions à rectifier cet oubli et à se joindre à ses confrères de la presse de Québec, et à ses confrères de la presse de Montréal qui ne manqueraient pas, à l'exemple des premiers, de censurer comme il convient les auteurs de cette résolution.

Pour notre part, c'est au Montreal Witness que nous adressons en cette circonstance, pour savoir de lui comment s'appelle ce que la société des congrégationalistes de Québec a intention de faire. Qu'il se souvienne que l'été dernier, MM. les ministres protestants et le Witness lui-même (si nous nous en souvenons bien) ne cessèrent de crier, et d'accuser les prêtres catholiques de tenter de la propagande auprès des émigrés à la Grosse-Île. Qu'il se souvienne que lui, l'éditeur du Witness, et plusieurs de ses confrères protestants jetèrent les hauts cris, lorsque les émigrés de la Pointe St. Charles furent secourus par les prêtres de ce diocèse. Comme pour la Grosse-Île, ils ne craignirent pas de dire que nos prêtres faisaient parmi ces émigrés des catholiques de vive force, etc. Cependant il n'en était nullement ainsi; nos prêtres ne faisaient que remplir les devoirs de leur saint ministère; ils ne forçaient personne à se faire catholique, comme ils ne refusaient à personne d'être admis au sein du catholicisme. Les Witness et ses amis ne furent néanmoins contents que lorsque les catholiques eurent été séparés des Protestants. Sont-ils criaient alors à la propagande, et aujourd'hui que peut-être, et que soutiennent-ils? Ils soutiennent d'abord que les Canadiens sont ignorants, superstitieux et plongés dans l'aveuglement; ce qui, entre parenthèses, n'est qu'une odieuse calomnie, qui ne pouvait être inventée que par des hommes, qui n'ont d'autre but que de pervertir les Canadiens Français. Mais écoutons-les. "Au nom de Dieu, disent-ils, nous allons tenter de les convertir, et cela en leur fournissant, par le moyen des colporteurs, de nombreuses bibles." Eh bien! Voilà qui s'appelle parler clairement. A l'avis de M. Marsh et de M. Middleton (l'éditeur du Morning Chronicle qui a eu l'honneur de publier cette résolution), les Canadiens-Français sont dans la voie de la perdition, et les voilà qui veulent les en retirer, et à cet effet les bibles s'impriment à force et l'on va s'empresser de les répandre parmi eux. N'est-ce pas là de la propagande et de la pire propagande? N'est-ce pas là faire précisément ce dont le Witness accuse sans cesse les prêtres catholiques? Et pourtant, notre excellent confrère garde le silence à ce sujet. Il n'élève pas la voix pour condamner une tentative aussi injuste et aussi anti-sociale que celle-là. Pourquoi il pourrait se faire qu'il n'ait pas encore eu le temps de réunir ses idées à ce sujet, ni de composer le moindre petit article, pour condamner une pareille résolution et montrer qu'à l'heure qu'il est il n'a pas changé, que ses principes sont les mêmes, et qu'il ne craint pas de condamner même ses propres amis, lorsqu'ils ont tort. Pour ces considérations, nous nous arrêtons ici, et nous demandons une réponse. En attendant, nous ajoutons que les catholiques doivent se mettre en garde contre ces tentatives honteuses de prosélytisme, et refuser les bibles de ces colporteurs aussi bien que tous leurs tracts, pamphlets, etc., qu'ils ont l'insigne délicatesse et l'extrême politesse de déposer dans nos maisons.

Nous nous faisons un véritable plaisir de publier la lettre suivante adressée par M. Belcourt, le zélé missionnaire, à tous les prêtres du diocèse de Québec. Nous n'avons qu'un mot à y ajouter, c'est celui-ci: "Vous ne refusez pas!"

Québec, 17 mars 1848.

Monsieur, Etant sur le point d'entreprendre une nouvelle mission dans une contrée qui ne dépend pas du Canada, et où par conséquent je ne puis me flatter d'avoir part aux libéralités de l'association qui y a été établie pour la propagation de la foi; ayant cependant tout à faire dans un pays où je ne dois trouver que la terre nue, j'ose implorer votre coopération pour obtenir de vos paroissiens quelques légères aumônes au moyen desquelles je puisse entreprendre la construction d'une chapelle au chef-lieu de la mission. Je sais que la disette dont le Canada souffre depuis longtemps, jointe aux sacrifices que ses habitants sont continuellement obligés de faire pour des œuvres de charité, a dû réduire considérablement leurs ressources. Mais je n'ignore pas non plus combien nos chers compatriotes ont à cœur le succès des missions du Nord-Ouest, où l'on rencontre partout des Canadiens, ou de leurs enfants, employés à un service des compagnies de traites, ou alliés avec les nations sauvages. Voilà ce qui m'encourage à recourir avec confiance à leur générosité. D'ailleurs je ne leur demande qu'une légère obole: le sou donné par les fidèles du diocèse dans une quête faite à l'égli-

se me mettrait indubitablement en moyen d'exécuter mon projet.

Le siège de cette mission sera Pimbin, situé à l'embouchure d'une petite rivière du même nom, sur la gauche de la Rivière-Rouge. Ce fut là que s'établit, en 1818, le vénérable M. Dumoulin, qui, dans des temps difficiles, y bâtit une chapelle, et y annonça le premier la parole de Dieu, avec un zèle qui a rendu sa mémoire précieuse aux yeux de tous les habitants du pays.

Pimbin résume dans l'esprit des mœurs et le caractère de leur premier missionnaire et le souvenir heureux du jour où ils furent tous appelés à la lumière de la foi. Ce poste, peu après son établissement, ayant été reconnu se trouver au sud du 49° parallèle, et conséquemment sur le territoire des États-Unis, le gouverneur de la colonie ordonna à ses habitants d'y s'établir au nord sur le territoire britannique. Ceux-ci obéirent à regret; mais quelques-uns retourneront plus tard dans cette localité qui leur offraient plus d'avantages.

La mission de Pimbin comprend toute cette partie du territoire de la Baie d'Hudson qui est au sud du 49° parallèle, formant une étendue de pays d'environ 150 lieues du nord au sud, sur à peu près 350 lieues de l'est à l'ouest. On y rencontre un grand nombre de tribus sauvages vivant de la chasse du bison qui y est encore abondante. C'est là encore que vont chercher une nouvelle patrie ces nations indiennes dont le gouvernement des États-Unis a acheté les terres et qui sont obligées de fuir pour faire place aux colons européens. Le sol en est fertile, et n'attend plus que la charrue pour ouvrir son sein à une culture productive. L'air y est salubre, et l'on n'y connaît point ces fièvres malignes qui se font sentir avec tant de rigueur plus au sud sur le territoire dont les eaux vont se jeter dans le golfe du Mexique.

Si vos paroissiens, Monsieur, daignent répondre à mon appel, je vous prie de vouloir bien envoyer leurs offrandes à M. le grand-vicaire le plus voisin, ou au secrétaire de l'archevêché. Je sollicite en même temps, pour ces missions lointaines et pour ceux qui doivent y travailler, une part dans leurs ferventes prières.

J'ai l'honneur d'être, Avec une respectueuse considération, Monsieur, Votre très-humble et très-obéissant serviteur, G. A. BELCOURT, Prév., Missionnaire.

Une correspondance privée, qui nous est amicalement communiquée, nous fournit quelques détails fort intéressants sur la situation des partis en France et sur la position que l'on fait au clergé.

"Le gouvernement provisoire proclama la république, déclara la peine de mort pour délits politiques abolie, adopta le drapeau tricolore tel qu'il était du temps de la république (Bleu, Rouge, Blanc), garantit le travail aux ouvriers, décréta la formation d'une garde nationale mobile de 25,000, outre la garde nationale ordinaire dont tout citoyen peut faire partie; il ordonna d'arrêter MM. Guizot, Duchâtel, etc.; mais on croit qu'ils sont en Angleterre, comme le Roi. Du reste la France, en général, a adhéré à ce gouvernement provisoire; après quelques jours les choses ont repris leur train ordinaire. Mais on craint soit la guerre à l'étranger, soit la guerre civile. Les communistes ont un journal; ils se montrent assez modérés pour le moment; ils ne peuvent pas beaucoup. On craint que le peuple ne se tienne pas pour satisfait, qu'il veuille un gouvernement plus populaire. Les élections se feront le dimanche de la Passion, dit-on, et l'Assemblée Nationale se réunira le Jeudi-Saint à Paris. Les fonds publics ont baissé énormément, on croit qu'il y aura beaucoup de faillites.

Qu'est devenu le séminaire de St. Sulpice pendant ce temps? Le vingt-quatre au matin, comme on voyait le progrès de la révolution, on quitta le séminaire peu à peu en habits laïques, et il n'y eut que Mgr. Haussard, un des directeurs, qui y coucha; le lendemain et surlendemain il en partit beaucoup pour les provinces. Mais le lundi 23, on reprit les classes, et le séminaire assista à un service pour les victimes, qu'avait ordonné Monseigneur; on chanta *Subannum fac Rempublicam*. A l'occasion de ce service, Monseigneur a ordonné, dans un mandement, des prières pour la France, pour attirer les lumières du Saint-Esprit sur le choix du futur gouvernement. Il a montré que le clergé n'était pas hostile à la liberté; qu'au contraire il avait toujours rappelé leurs devoirs aux rois, etc. Il a pleinement accepté le nouvel ordre de choses; et il n'a pas manqué de réclamer la liberté d'enseignement; ce mandement est remarquable. Les évêques ont donné des mandements dans le même sens.

Dès le 1er ou le second jour, l'école de St. Cyr s'était présentée pour occuper le séminaire; mais on répondit qu'il n'était pas déserté; on fit la visite du séminaire, et on plaça un poste de garde nationale pour quelques jours. Il y a un drapeau devant la porte avec ces mots inscrits sur le haut de la porte d'entrée: Liberté, égalité, fraternité; il en est de même d'ailleurs de tous les établissements publics.

On n'est pas hostile au clergé, peut-être à cause de Pio IX dont le buste était placé sur quelques barricades; dans quelques journaux, on a représenté les séminaristes comme brûlant de l'enthousiasme de la liberté, ennemis de l'absolutisme, et tout prêts à s'enrôler avec la solde de soldats comme aumôniers dans la garde nationale mobile.

Au pillage des Tuileries, un élève de l'école polytechnique a présenté le crucifix de la chapelle du château, en s'écriant que c'était le Christ qui le premier avait prêché la liberté. On a ensuite pris un bateau à qui on a fait prendre le Saint-Ciboire, et on l'a ainsi porté tout tremblant chez M. le curé de St. Roch. M. Lacordaire, qui prêchait le dimanche suivant à Notre-Dame sur l'existence de Dieu, en a pris pour preuve le respect et l'adoration de cette multitude encore armée, devant le Très-Saint-Sacrement. L'enthousiasme qu'il excita le fit applaudir de tous malgré la sainteté du lieu. M. Lacordaire doit commencer bientôt un nouveau journal intitulé l'Ère "Nouvelle."

GRANDE ASSEMBLÉE.

Nos lecteurs verront par l'annonce qui se trouve dans une autre colonne que, demain soir à 7 1/2 heures, il y a un marché Bonsecours une grande assemblée pour la colonisation des Townships. Invité d'engager les citoyens de Montréal de s'empresser de se rendre à cette réunion qui ne peut manquer d'être bien nombreuse. Nous sommes certain qu'ils comprennent trop l'utilité de cette nouvelle entreprise pour ne prêter pas leur appui aux messieurs qui ont pris l'initiative. Les danses sont particulièrement invitées à s'y rendre; on aura soin, dit l'annonce, d'avoir des sièges qui leur seront réservés.

CONCORDAT AVEC LA RUSSIE.

Voici en quoi consiste ce concordat, tel que le rapporte la Gazette de Munich.

La Russie sera maintenant divisée en sept diocèses catholiques, Mohilew archevêché, Wilna, Minsk, Lutsk, Zitonier, Kominiar et Cherson. Ce dernier diocèse sera fondé et doté par le gouvernement, et s'étendra jusqu'à la Bessarabie, le Taurus et le Caucase. Une bulle de circumscription déterminera l'étendue de chaque diocèse. L'évêque du nouveau diocèse de Cherson aura un revenu de 4,500 roubles ou 18,000 francs, le chapitre sera composé de neuf chanoines, dont deux seulement seront titulaires; le séminaire diocésain recevra vingt élèves, et sera soutenu aux dépens du gouvernement. Les évêques et les suffragans ne seront nommés en Russie et en Pologne qu'après un arrangement convenu entre le gouvernement et le Saint-Siège. Ces formalités remplies, le Pape donnera les bulles canoniques, et la direction des affaires ecclésiastiques sera alors entièrement du ressort des évêques. Cependant dans les affaires d'importance tels que mariages, contestations sur les biens de l'église, etc., on consultera au préalable un consistoire diocésain; les membres de ce consistoire seront des ecclésiastiques choisis par l'évêque avec l'agrément du gouvernement. L'instruction, le dogme et la discipline dans les séminaires seront soumis, d'après les canons du St. Concile de Trente, à la direction et surveillance de l'évêque, mais le recteur, professeur ou maître sera présenté au gouvernement en cas d'objection du côté du civil. L'archevêque de Mohilew jouira à peu près des mêmes avantages. Les curés seront nommés par l'évêque qui aura le consentement du gouvernement sauf les droits des seigneurs territoriaux, et après les examens exigés. Quant aux églises, elles seront érigées par les communes; mais le gouvernement donne l'espérance qu'il concourra à l'établissement de ces paroisses et qu'il les aidera suivant leurs besoins; après la ratification réciproque de ces articles on procédera immédiatement à la nomination des évêques. (Communiqué.)

RÉPERTOIRE NATIONAL.

La troisième livraison du Répertoire national nous est parvenue. Ce recueil de littérature canadienne sera, nous n'en doutons pas, fort utile par la suite. Néanmoins tout en offrant à M. Huston nos remerciements pour cette troisième livraison, nous nous permettons de lui faire observer qu'il semble avoir parcouru un peu rapidement les premières années de notre littérature. Son Répertoire n'est encore rendu qu'à la quatre-vingt-seizième page, et pourtant il a déjà traversé la majeure partie des années de notre littérature; il est déjà en 1817. Espérons qu'il reviendra plus tard sur ses pas, pour glaner dans les archives et partout, et en retirer encore quelques beaux morceaux dignes de voir le jour. Pour aujourd'hui, nous ne pouvons parler du choix des articles renfermés dans cette troisième livraison; nous n'avons pas eu le loisir d'en prendre connaissance.—On s'abonne chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

Ne pouvant reproduire en entier (faute de place) la correspondance qu'on nous prie de copier du Canadien, nous extrayons les principaux passages que voici:

M. le rédacteur.—Je viens aujourd'hui enregistrer dans les annales de notre histoire une de ces glorieuses actions qui vient de placer les citoyens de St-Thomas bien haut dans l'échelle des bienfaiteurs du pays. Oui, M. le rédacteur, comme chrétien et catholique je me réjouis du triomphe que vient de remporter la religion dans cette paroisse, de la grande et mémorable victoire que vient de gagner la tempérance; et comme citoyen et Canadien, je ne suis pas moins fier de voir abattre et détruire ce vieux vice qui cause tant de ravages, fléau qui, ici comme ailleurs, produit de si effroyables effets, dans trois jours a disparu de cette paroisse, comme chassé par un souffle divin. En effet, d'environ 600 familles qui composent la paroisse de St-Thomas, en trois jours plus de 500 familles se sont enrôlées à jamais sous la bannière de la tempérance totale.

Qu'il était beau de voir ces braves citoyens, ces honnêtes et respectables vieillards, ces modèles des bonnes mœurs, venir en foule, auprès de l'autel, renouer solennellement en face de leur Dieu et de leur pays à tout usage de bois-on forte. Ce fut pendant la neuvaine de St-François-Xavier, prêchée par le révérend M. Quartier, curé de St-Denis, qui possédait, avec de vastes connaissances, les premiers talents oratoires et les sentiments de l'apôtre chrétien et du véritable citoyen. L'église de St-Thomas, la plus grande des campagnes du district de Québec, était remplie chaque jour par une foule aussi nombreuse que dans les plus beaux dimanches d'été, foule avide d'entendre les instructions de l'éloquent orateur. Le chœur de cette église, élevé en amphithéâtre ou l'on monte par treize degrés, s'arrondit en plein-cintre et une colonnade de pilastres surmontée de colonnes corinthiennes l'entoure ainsi que la nef. C'est là que s'offrait vendrait un spectacle que je voudrais montrer à la face de mon pays. Dans cette seule journée 300 chefs de familles, à la tête desquels marchaient les vieillards à cheveux blancs, les magistrats, les officiers de milice, les médecins, avocats, notaires, marchands, les riches comme les pauvres, les savants et les ignorants, poussés par un sentiment en même temps religieux et national, vinrent se ranger en plusieurs lignes au pied de l'autel, et recevoir des mains du curé de la paroisse une croix de bois en signe de leur solennel engagement; eroix plus honorable que celle que Napoléon donnait à ses braves, car ce n'est pas un conquérant qui la donne en récompense du sang versé à sa gloire, mais c'est la religion et la patrie qui la donnent aux citoyens qui font un grand et généreux sacrifice; eroix qui, après avoir décoré le front des empereurs chrétiens, vient orner la maison des citoyens chrétiens, des amis de la religion et de la patrie. Dimanche, la neuvaine fut couronnée par l'adresse présentée au prédicateur par cette paroisse à la tête de laquelle étaient 600 citoyens enrôlés avec leurs familles sous la bannière de la tempérance totale.

Quelles espérances ne peut-on pas concevoir d'un peuple qui fait librement, et par les seuls motifs de la raison, un aussi grand sacrifice à la patrie! sacrifice qui le fait rompre avec les habitudes chères d'une longue vie et consacrées par les penchants naturels, la force du climat et l'exemple des générations qui l'ont précédé!

J'espère que d'une extrémité à l'autre du Canada, tout cœur vraiment canadien suivra avec joie et honneur un semblable exemple; j'espère qu'en dehors comme en dedans de l'enceinte législative, il n'y aura qu'une voix pour abattre ce monstre qui ronge les entrailles du pays en lui causant des douleurs affreuses! Que l'homme sensé et qui aime son pays jette un coup-d'œil sur les sommes énormes que les boissons fortes lui enlèvent chaque année, sur les maux incalculables qui en sont la suite, sur l'honneur de tant de familles perdu à jamais, sur tant d'anciennes, de riches et grandes maisons réduites à la dégradation, sur la morale publique qui s'en va, surtout celle d'une certaine classe de la population, et il verra qu'il est temps et grandement temps de crier à l'abolition complète et immédiate de ce poison de l'âme et du corps, de ce

poison qui n'a jamais fait une ombre de bien, de ce poison qu'on importe des pays étrangers, qu'on fabrique sur le sol de notre propre pays, semblable à des fleuves de feu qui coulent dans toutes nos campagnes, en laissant des traces affreuses de leur passage, il détruit la fortune, la morale, l'éducation, la paix des paroisses et des familles, le bonheur public et privé, la santé et la vie des citoyens, et donne aux Canadiens une triste réputation chez les peuples étrangers. Quel est l'homme qui élèvera sans honte la voix pour soutenir la cause de tant de maux?

A. V.

St. Thomas, 22 mars 1848.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

MELANGES RELIGIEUX.

M. le Rédacteur,

La petite dissertation ci-jointe, m'a été suggérée par une "lecture sur le développement des forces physiques chez l'homme," faite dernièrement à l'Institut Canadien de Montréal. Sans vouloir me faire en tout l'apologiste des suggestions et aperçus de l'auteur de cette lecture, je m'associe bien volontiers aux nombreux applaudissements qui lui ont été prodigués: ubi plura nitent, non ego paucis offender maculis. (Hor.) Mais en même temps, tout en protestant de ma haute considération pour le lecteur, j'ose annoter un paragraphe de sa lecture, qui me semble propre à égarer quelques lecteurs. Dans ce paragraphe, le législateur sacré des Hébreux paraît confondu, involontairement sans doute, avec des hommes d'un caractère exclusivement profane; j'ai cru devoir le tirer de ce pêle-mêle, que je suis néanmoins éloigné de regarder comme malintentionné.

Moïse et les rapports de quelques unes de ses lois avec l'hygiène.

Quiconque a fait une étude tant soit peu réfléchie de la législation dont ce grand homme favorisa sa nation, ne peut hésiter à lui décerner la palme entre tous les législateurs antiques. Il laisse bien loin derrière lui les Zaleucus, les Lycurgue, les Platon, les Cicéron, etc.,. Sous l'influence et l'égoïde de ses lois, le peuple juif franchit une existence de quinze siècles; et, après dix-huit cents ans d'exil, dispersé en fractions minimes chez toutes les nations du monde, il conserve encore les traces de l'indestructible nationalité, créée et cimentée par les lois de son premier chef. Pourtant Moïse, comme on le sait, a précédé de plusieurs siècles les législateurs des autres peuples. Comment se fait-il qu'il se soit placé, vis-à-vis d'eux, à un degré si incontestable de supériorité? On sait encore que la législation des autres peuples a été faite de pièces rapportées; imparfaite dans son origine, elle a été corrigée et perfectionnée de siècle en siècle. Moïse, au contraire, a fondé d'un seul jet le corps si parlant de ses lois. Et néanmoins, son code semblait exiger l'expérience de plusieurs vies d'homme. Il décèle une appréciation profonde des circonstances où se trouvait le législateur, et en même temps, une haute connaissance des idées, des mœurs, de la situation des nations voisines des Hébreux. Ce qui était bon et utile en soi-même, ce qui était relatif au climat de la Judée, tout a été apprécié avec une égale profondeur de coup d'œil. Tout ceci, et surtout la hauteur de sa doctrine, ne peut cesser d'étonner, même d'être inexplicable que quand on se rappelle que Moïse n'était pas seulement un homme instruit dans la sagesse humaine, mais qu'il était l'envoyé de Dieu. Indépendamment de la sagesse de ses lois, il a prouvé sa mission divine par des prophéties, par d'éclatants miracles. Il est essentiel à la vérité; il importe même à la pureté du dogme religieux, de ne pas l'envisager autrement que comme l'interprète de la divinité.—Ce grand législateur avait donc raison de présenter ses lois non comme la volonté des hommes, mais comme celle de Dieu. Ce ne fut pas seulement parcequ'il avait à conduire un peuple grossier, qu'il fit intervenir la divinité et promulgué ses lois en son nom. Il y aurait eu de l'imposture à en agir ainsi, comme il y en eut chez Numa Pompilius, lorsqu'il feignit, pour accréditer ses institutions, d'avoir des rapports intimes avec la Déesse Egérie. Moïse fut en toute vérité l'organe de Dieu; même dans certaines prescriptions qui peuvent être considérées, sous un rapport, comme de simples règles d'hygiène. Les interprètes de l'écriture, les champions de la polémique religieuse, reconnaissent que certaines lois cérémonielles, comme lotions, ablutions, etc. tout en cachant des figures instructives, peuvent être considérées comme des réglemens sanitaires. Dans un climat chaud comme celui de la Palestine, il fallait tenir beaucoup à la propreté et à la salubrité du régime. Une triste expérience vient à l'appui de cette assertion. L'Asie, dont plusieurs nations tiennent peu compte d'attentions telles que Moïse en avait prescrit à son peuple, est souvent devenu le foyer de pestes très-malignes, qui ont étendu de proche en proche leurs ravages jusqu'en Europe. Moïse voulait, sans doute, prévenir de si graves inconvénients, et ses précautions furent si sagement adoptées, à ce propos, qu'elles ont mérité l'éloge indirect du célèbre historien Tacite, qui observe qu'en général les Juifs étaient sains et vigoureux: corpora hominum salubria, atque serentia laborum. Ce zèle humain de la législation de Moïse, n'autorise pas, certes, à le confondre même sous ce point de vue, avec certains autres bienfaiteurs de l'humanité, avec les chefs des sectes de l'antiquité profane. Ce grand homme écrivit sous la dictée de Dieu. Si quelques unes de ses lois, par leur conformité avec les règles hygiéniques, ne semblent promulguées que dans un but sanitaire, elles n'en prouvent que mieux la bonté paternelle de Dieu, qui en inspirant à son serviteur ce qu'il devait prescrire aux Israélites en son nom, lui inspira ce qui convenait le mieux relativement au climat et à certaines circonstances qui pouvaient influer sur le bien-être temporel de ce peuple choisi.

UN LECTEUR.

JOURNAL D'AGRICULTURE.

La livraison d'avril de ce journal est maintenant distribuée et mise à la poste.—Le journal anglais d'Agriculture nous est parvenu; comme les livraisons précédentes, il est intéressant renferme des articles très utiles pour les cultivateurs.

FAITS DIVERS.

LA SAISON.—Le temps continue à être beau; ces deux derniers jours, la température a été moins chaude que les jours précédents. Cependant depuis hier soir le temps est redevenu bien doux. Depuis hier matin, les glaces sont refoulées et amoncelées devant la ville, et l'on s'attend à avoir la navigation ouverte dimanche entre cette ville et Sorel.

COMMERCE DE BOIS.—Nous trouvons dans le Witness l'hier l'extrait suivant d'un lettre d'un marchand de Montréal: "Quant à ce qui a rapport au commerce de bois, il sera fait cette année peu de choses. En 1846, douze millions de billes sont descendus la rivière Trent; en 1847, il n'en est descendu que huit millions, et en 1848, on ne croit pas qu'il en descende plus d'un million. Le manque de neige a empêché d'en tirer de la forêt, et la même raison empêchera les rivières de grossir assez pour en descendre une plus grande quantité. C'est aussi pour la même raison, qu'il en viendra peu des bords de l'Outawa."

TERREBONNE.—Hier, a eu lieu la nomination des candidats pour le comté de Terrebonne. Ces candidats sont: L'hon. L. M. Viger, M. A. B. Papineau, et M. James Scott, avocat de Montréal.

LECTURE PUBLIQUE.—Jeudi soir, le R. P. Martin doit faire devant l'Institut Canadien une lecture, qui aura pour sujet: "La nation huronne." Le sujet est trop intéressant et trop varié par lui-même pour n'attirer pas un grand nombre d'auditeurs, lors même que les talents du Révérend Père ne seraient pas d'avance une garantie de succès. Comme d'ordinaire, les dames trouveront des sièges spécialement réservés pour elles.

COMPARAISON.—Le Mercury de Québec, en date du 28 mars, dit: "Les lettres anglaises par le Cambria, via New-York, ne sont arrivées à Québec qu'hier, huit jours après que la maille pour la Canada, via Halifax, eût été reçue ici!" Ce fait prouve assez la supériorité de nos moyens de transports durant l'hiver, et est une raison de plus et une raison bien puissante pour se hâter de construire un chemin de fer de Québec à Halifax. Dans tous les cas, vu la dépense énorme que requiert un chemin de fer d'une pareille dimension et le temps nécessaire pour le parachever, nous n'hésitons pas à dire que les citoyens de Québec devraient se hâter de faire construire une ligne de télégraphe électrique entre Halifax et Québec. Les frais ne sont pas grands, et les revenus seraient immenses. Car souvenirs-nous que les Etats-Unis eux-mêmes sont alors tributaires du Canada pour les nouvelles étrangères, et que nécessairement cette ligne devra prospérer.

L'HON. J. H. PRICE.—Le télégraphe a annoncé samedi la réélection par acclamation de l'honorable J. H. Price, commissaire des terres.

LA GLACE.—Le Transcript dit que vendredi la rivière Richelieu était libre de glaces depuis Sorel jusqu'à St-Ours.

ATTENTAT.—On nous apprend que vendredi soir, M. Philby, qui, dit-on, tient le restaurant "Head quarters," près de l'hôtel Donegana, a reçu dans la cuisine un coup de couteau que lui a porté un nommé Steele; la blessure est grave, mais on espère qu'elle ne sera pas mortelle. On ajoute que cet attentat est la suite d'une querelle qui se serait élevée entre eux quelques instants auparavant, à une table de jeu, aux Head Quarters, où M. Philby aurait gagné l'argent de M. Steele. Celui-ci n'était pas arrêté aux dernières nouvelles.

ALCALIS.—Le 1er avril 1847, il y avait à Montréal 2159 quarts de potasse et 793 quarts de perlasse; cette année à la même date, il n'y a que 1781 quarts de potasse et 511 de perlasse; faisant (en 1848) pour celle-ci une diminution de 282 quarts, et pour la potasse de 378 quarts (d'après l'état fourni par M. E. M. Leprohon).

TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE.—La Gazette de Montréal d'hier dit que l'on travaille activement à faire les préparatifs nécessaires pour placer un fil de fer aux rapides de Laehine, afin de continuer la ligne télégraphique de Troy jusqu'à Montréal. La largeur de la rivière est là de 6380 pieds.

ACCIDENT.—Le même journal dit que jeudi un nommé Benjamin Couvrette, de St. Martin, s'est noyé en allant de Ste. Thérèse à Ste. Rose.

MORT DE M. ASTOR.—Le télégraphe annonçait jeudi soir la mort (arrivée mercredi à 9 heures) de John Jacob Astor.

NOUVELLE-ÉCOSSE.—Tous les membres du ministère (Libéral) se sont fait réélire.

CHEMIN DE FER.—L'Evening Courier d'hier dit que le chemin de fer entre St. Jean et Laprairie est en activité depuis quelques jours.

OXFORD.—Le Globe de Toronto nous apprend qu'il est question du Col. Whitehead comme antagoniste de l'hon. M. Hincks à la prochaine élection.

NOMINATIONS.—La Gazette officielle de samedi contient les nominations suivantes: A vocats, Edwin Cornell, D. R. Wood, R. G. Greig et A. Rambeau, écrivains; Arpenteurs, Ed. Leduc et J. W. Martin, gentilshommes. Première consécration d'un évêque dans la Nouvelle-Zélande. Extrait du Tablet de Londres. Le très-révérend Dr. Colloby qui a passé dernièrement quelques semaines à Sydney, et qui a été nommé par le St-Siège, pour succéder au vénérable évêque Epalle (1) a été consacré dans l'église de St. Pierre et de St. Paul à Korora Vadia, le dimanche de la Pentecôte. Il s'était mis en route le jour de l'Ascension. Le très Rév. Dr. Veard, coadjuteur de la Nouvelle-Zélande, assisté par le très Rév. P. Baty, vicaire-général, et le très Rév. P. Rozot, fit la cérémonie du sacre, après que la bulle apostolique eût été lue par le très Rév. P. Petit-Jean, secrétaire (2). Alors l'évêque consacré fit un discours très instructif de vant une nombreuse assemblée, composée de catholiques et de protestants, en expliquant l'unité, la perpétuité et le caractère apostolique de l'épiscopat. Le nouvel évêque après sa consécration baptisa trois enfants, nés de parents anglais; et donna le sacrement de la confirmation à trois adultes Zélandais qui s'étaient convertis depuis quelque temps à la vraie foi. Le 15 juin, il fit voile pour la Nouvelle-Calédonie où il devait passer quelques semaines, et de là se rendre à l'île de San Christoval, laquelle avec les îles environnantes sera la sphère de ses travaux futurs. (Communiqué.)

(1) Mgr. Jean Baptiste Epalle, évêque de Sion, fut consacré le 16 décembre 1845, sur l'île Isabelle, par les naturels de la Nouvelle-Zélande.

(2) Le nom de M. Petit-Jean est en bénédiction auprès des exilés Canadiens dans l'Australie. Ce digne prêtre les a visités plusieurs fois, leur a donné quelques missions; il disait que, lorsqu'il se trouvait parmi ses bons Canadiens, il se croyait au milieu de ses amis et de ses parents en France, et qu'il ne s'en séparait jamais qu'avec regret. Il a écrit en leur faveur sur l'Australian Chronicle deux lettres mémorables, qui ont été rapportées dans les Melanges. Voyez Vol: 5 Nos 42 et 45 du 14 et 24 mars 1848.

LOUPS-MARINS.—Il est parti du Port de St. Jean, Terre-Neuve, 103 vaisseaux pour la chasse aux loups-marins. Ces vaisseaux forment ensemble un tonnage réuni de 10,046 tonneaux, et sont montés par 3,541 hommes.

LA VITESSE.—Les journaux apportés par le Caledonia, n'ont pas été reçus à Montréal que dans le courant de l'après-midi et ne seront probablement livrés que demain matin. Vive la vitesse de diligences!

DUBLIN.—Il doit y avoir eu le 17 mars une assemblée monstre à Dublin, pour exprimer l'admiration des Irlandais à l'égard de la France; une semblable démonstration devait avoir lieu le même jour par toute l'Irlande. On disait que le gouvernement se préparait à la défendre. Si tel a été le cas, il est impossible de savoir l'état actuel de l'Irlande. Au prochain steamer!

RR. PP. OBLATS.—Le Rév. P. Lenfert, O. M. J., et M. Lionnet, prêtre du Diocèse du Mans, sont partis ces jours derniers pour les missions de l'Oregon.

Extrait de la Correspondance Parisienne du Journal de Québec.

Le peuple a sacrifié les palais de la ville, et incendié le château royal de Neuilly; il a brisé les chemins de fer et quelques ponts au voisinage de Paris, par le motif ou sous le prétexte d'arrêter les troupes; mais à cela près, il n'a exercé ni pillages ni violences; disons enfin qu'il a fraternisé en règle avec la religion; et que celle-ci, représentée par ses temples et ses ministres, n'a, dans ces circonstances, reçu de lui que des hommages. Oh! ceci est un caractère véritablement honorable pour la révolution de 1848, et ce terrible peuple de février vaut mieux que le peuple de juillet.

M. JOSEPH PRICE.—M. Joseph Price, de St. Grégoire, vient de faire paraître, dans la Minerve d'hier soir, une correspondance au sujet du Col. Hanson. Nous ne la perdrons pas de vue, non plus que l'auteur de la communication.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs au rapport de l'inspecteur général (pour 1848), rapport qui se trouve sur la première page, et que nous empruntons de la Minerve.

La prochaine maille pour l'Europe sera close à Montréal le 10 courant à 9 heures du matin.

LE PACKET DE BYTOWN ne nous parvient plus depuis quelques temps.

Nous reproduisons aujourd'hui pour l'avantage de quelques-uns de nos abonnés le postscriptum suivant, que nous avons ajouté à notre feuille de vendredi, lorsque plusieurs d'entre eux étaient déjà servis.

Nous extrayons d'un extrait du Herald les faits suivants:

La maille d'Europe est arrivée à Québec ce matin à 9 heures.—La cause des tumultes en Angleterre, c'est l'augmentation de taxes, et en quelques endroits le manque d'ouvrage. A Londres 500 à 900 personnes se sont assemblées pour s'opposer à la taxe sur les revenus; elles ont luté avec la police; 15 à 20 d'entre eux ont été blessés. A Edinbourg, il y a eu aussi des tumultes; plusieurs propriétés ont été jetées et 100 lampes renversées. Les troupes ont dû sortir pour les disperser. A Glasgow les insurgés ont détruit des propriétés au montant de £40,000. Un homme a été tué et 6 ont été blessés dans des collisions avec les troupes. Des attroupements semblables ont eu lieu à Manchester, Paisley, Liverpool, etc.; ce qui a fait tomber les fonds.

La Belgique refuse de fraterniser avec la république française.

En Prusse, on s'arme de toutes parts, cependant son gouvernement a déclaré ne vouloir pas se mêler des affaires de la France. Celle-ci a réuni ses armées du côté du Rhin.—L'Autriche, la Prusse et la Russie ont réuni de grands corps d'armées en Lombardie; on pense qu'elles ont changé la destination.—En Sicile, on s'attendait à des nouveaux troubles.

NAISSANCE.

Dimanche, le 26 mars, la dame de R. Charlton, écrivain, de Québec, a mis au monde une fille.

MARIAGES.

A Chambly, le 27 mars, M. Henry Corean, a demiselle Jane, fille aînée de George Vioy, écrivain, de Ste. Thérèse. En cette ville, le 29, par le Rév. M. Adamson, Wm. Kingsford, écrivain, à Maria-Margaret, 2d fille de W. B. Lindsay, écrivain.

DECÈS.

En cette ville, le 2, Elizabeth Cochran, enfant de l'hon. W. Morris, à 11 ans. En cette ville, le 31, Mlle. Flavie Papineau, fille de M. Pierre Papineau, à 33 ans. En cette ville, le 2, Maria Marine, enfant de Ed. Glackmeyer, écrivain, à 20 mois.

ETABLISSEMENTS CANADIENS

TOWNSHIPS

GRANDE ASSEMBLÉE

DU TROISIÈME SOUS-SECOURS

MERCREDI 5 AVRIL, à 7 heures et demie

Pour adopter les Règlements de l'Association.

Mgr. l'Évêque de Montréal, MM. A. N. Morin, L. J. Papineau, C. S. Cherrier et autres, prendront la parole.

DES SIÈGES SERONT RÉSERVÉS POUR LES DAMES

Montréal, 31 mars 1848.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE

DE CALCUL DIFFÉRENTIEL, ETC.

UN VOL. IN 8. DE 126 PAGES, AVEC FIGURES. Quelques exemplaires à vendre à la librairie de MM. GOSÉ & CIE; à celles de MM. CHAMBLAY, rue La Fabrique, Québec, et au Bureau des MELANGES RELIGIEUX à Montréal.

A VENDRE.

UN VILLAGE ST. PAUL, un EMPLACEMENT de 50 pieds de front sur 1000 pied de profondeur, avec maison en pierre de 45 étages et dépendances. S'adresser au village St. Paul à M. FRANÇOIS ANCIAMBULT, et au village de l'Industrie à M. CHARRAS GUYON. Village St. Paul, 20 mars 1848.

LIVRES NOUVEAUX.

Il eut être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grands seigneurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins sur acier, trente-huit pages, illustrées de douze gravures.

Une nouvelle et jolie édition de la NEUVAIN EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SADLER, No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Haute-Ville Québec.

LE REPERTOIRE NATIONAL, OU RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

"Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à faire." (Le Canadien de 1847.)

PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très-utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très-intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparses dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle. Après avoir fait de longues et attentives recherches et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la republication d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au milieu des défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électricité à travers de légers nuages. Grand nombre de ces essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'homme au goût sévère, aux fortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des belles mœurs du peuple, et d'une nationalité nascente et déjà combattue.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent enfouis dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un gouffre, ils ont disparu pour toujours, si une main amie ne les retire de l'oubli pour les faire revivre sous une forme plus légère, plus gracieuse et plus utile.

Nous pensons qu'outre le mérite de retirer de l'oubli comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand mérite sous le rapport littéraire et sous le rapport national, le Répertoire aurait aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains éminents à reprendre leurs travaux littéraires, et tous les jeunes gens à travailler avec énergie à dépasser leurs devanciers. Car nous le tenons pour certain, ce qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'il trouvera l'espoir d'être tirés un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le Répertoire NATIONAL, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leur pays, ils travailleront davantage et mieux.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensés de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN.

Le Répertoire NATIONAL formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 350 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le Répertoire, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien faire connaître ces différentes époques, il sera nécessaire quelquefois d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre en sera très-restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres au bas de leurs productions.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues. Le prix sera de QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage, ou dix chelins par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposés chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les actes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication. S'adresser franc de port, au soussigné, chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

J. HUSTON,

DE L'ÉCRITURE DE L'INSTITUT CANADIEN.

PROTRAIT DE FEU

M. H. HUDON.

D'APRÈS UN DESSIN D'UNE RESEMBLANCE PARFAITE EXÉCUTÉ A ROMA, D'APRÈS NATURE.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus.

L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen que vient de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme. Prix de chaque copie 2s.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Vis-à-vis le Séminaire.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRÈS MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir:

1. Un emplacement situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Ecurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2. Un emplacement situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bâtimens dessus construits, consistant en Maison, Ecurie et autres Bâtimens.

3. Une terre située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison habitable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROMÉLARD CHERBIEU, Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS.

Montréal, 21 février 1848.—qi.

THEO. HAMEL

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

A L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, Rue Notre-Dame.

Ses études de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 HEURES A. M. jusqu'à 4 HEURES P. M. Montréal, 14 décembre 1847.

LE VÉRITABLE PORTRAIT DE

S. S. PIERRE.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROMA, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE de 23 pouces de haut sur 22 pouces de large!!

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvres de l'Ecole italienne, sera bientôt mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui le GRAND APÔTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si excellent Pontife.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui méritent sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

RUE NOTRE-DAME, VIS-À-VIS LE SÉMINAIRE. Montréal, 19 novembre 1847.

AVIS

DANS la rue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de Mai prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se confieront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avvertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangeant avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, à Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue LaFontaine, et chez MM. J. & O. Grégoire, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville.

A Montréal, chez E. H. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

MANUEL

DE LA TEMPERANCE, PAR LE R. P. CHINIQ U. Y.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.

Se vend chez MM. FABRE & CIE.

MM. CHAPELEAU & LAMOTHE, A L'ÉVÊCHÉ.

Librairie

ECCLÉSIASTIQUE

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leur ami qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur boutique. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 14 sept. 1847.

CLOCHES D'ÉGLISES

LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire venir de PARIS ou de LONDRES des cloches d'Eglise, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargent de faire venir cet article, d'aucuns poids qu'il pourront désirer.—Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs E. & N. Hudon, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE.

Montréal, 21 janvier 1848.—3m.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

LE Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à des prix qui ne peuvent que lui être avantageux. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

P. G. ENDRON,

IMPRIMEUR,

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions: telle que LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETTS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCES, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRÈS-REDUITS.

6 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal, Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, A. Larocque, V. Président, John E. Mills, Jacob DeWitt, Joseph Bourret, P. Beaubien, I. T. Drummond, H. Judah,

Francis Hincks, H. Mulholland, L. H. Holton, John Tully, Damase Masson, Joseph Grenier, Nelson Davis.

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts.—Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jours ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

BANQUE D'ÉPARGNES

EXTRAIT.

Table with 2 columns: Description and Amount. Balance due aux déposants, 31 juillet 1847. 30 Nov.—Montant déposé depuis le 31 juillet jusqu'à ce jour. Do. retiré do.

Augmentation depuis le 31 juillet Balance due ce jour aux déposants Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS,

Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et du District, 46, Grande Rue St. Jacques, 30 novembre 1847.

La Banque sera transférée vers le 20 du courant, dans l'édifice, rue St. François Xavier, occupé actuellement par la Banque du Peuple.

L'Avenir,

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens. L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 24 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nouril, agent.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-À-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hospice Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu réserver aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

Au bon vouloir et à l'agencement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la variété qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en Imitations mettent en défi les plus habiles artisans.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de

CHASUBLES TOUT FAITES. CROIX DE CHASUBLES

EX DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs.

" DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES

EX drap d'or (imitation) à dessins très-riches et scintillants.

" Damas brochés en or et couleurs.

" Damas (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOLES ET VOILES DE BÉNÉDICTION.

Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités

ETOFFES ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'après les nouveaux modèles).

Moire d'or à reflets riches et brillants.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.

LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'ostensoirs Ciboirs Encensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes.

MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter le moindre erreur, et les adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-York

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SOEURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles que dirigent les Soeurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise, les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés de tout leur établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'établissement et le trousseau, on n'exige rien en particulier (cependant il serait bon de voir les Soeurs à ce sujet). On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre acceptation accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

À la fin de chaque année scolastique, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août, 1847.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description and Price. Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 2 8; Chaque insertion subséquente, 0 7; Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 7; Chaque insertion subséquente, 0 6; Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, 0 1; Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 1; Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & CIE., Libraires; Trois-Rivières, VAL. CHILLET, Rev. N. P.; Québec, M. D. MARTINEAU, Irv. P.; Ste. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.